MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
Référence unique du mandat

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE EMILE ROUX/CONFOLENS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE EMILE ROUX/CONFOLENS.
Vous bénéficiez du droit à être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 06 ESD 564054

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

CLASSE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE EMILE ROUX/CONFOLENS
Adresse : 30 avenue du général de Gaulle
BP 20053
Code Postal : 16500
Ville : CONFOLENS
Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : paiment récurrent/répétitif ☐ paiement ponctuel ☐

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE EMILE ROUX/CONFOLENS. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec LYCEE EMILE ROUX/CONFOLENS.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utlisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.